



LAFORET IMMOBILIER - E2F IMMO

SARL au capital de 7 500€ - RCS PARIS753 406 529

Siège social : 214 Rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

Tél : 01 40 35 05 10 - E-mail : paris10saintmartin@laforet.com

TVA intracommunautaire N° FR 95753406529 - Titre professionnel : Agent Immobilier - Activités : Transaction - Carte professionnelle (T) n° 14729 délivrée par la préfecture de PARIS (75015) 36 RUE DES MORILLONS - Garantie financière Transaction : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 128 rue de la Boétie 75378 Paris Cedex 08 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORET FRANCHISE

Ventes – Barème à compter du 16 Septembre 2014

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50.000€	5.833€	7.000€
De 50.001 à 100.000€	7.500€	9.000€
De 100.001 à 150.000€	10.000€	12.000€
De 150.001 à 220.000€	14.166€	17.000€
De 220.001 à 300.000€	18.333€	22.000€
De 300.001 à 400.000€	21.666€	26.000€
Plus de 400.001€	5,41%	6,5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ honoraires pour les murs commerciaux : 10% HT du montant de la transaction

Locations – Barème à compter du 16 Septembre 2014

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : Un mois de loyer mensuel charges comprises déduit des honoraires de *Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail* ainsi que des honoraires d'*Etat des lieux d'entrée*. (Soit un mois de loyer C.C. – 15 € /m²)

Honoraires pour les autres baux :

Meublés : Identique aux baux régis par loi n°89-462 du 06/07/1989.

Professionnels et Commerciaux :

10% HT du premier loyer triennale, soit 12 % TTC à la charge de l'acquéreur.

Cession de bail et

Fonds de commerce – Barème à compter du 16 Septembre 2014

Honoraires : 10% HT du montant de la cession, soit 12 % TTC.